

Conseil municipal du 28 avril 2009

Compte-rendu de la séance

Etaient présents : Jean-Michel **BORGEL**, Georges **VIGNOUD**, Jean-Claude **GOUVERNEUR**, Jean-Louis **PATACINI**, Bernard **BOULANGER**, Gabriel **HENRIQUET**, Daniel **ALESSANDRINI**, Valérie **BOCQUET LEGER**, Eric **DELESCLOSE**, Christine **DIETZ**, Thierry **FERRACHAT**, Marie Corinne **LAUDES**, Michel **MENDEZ PORCEL**, Pierre **MICHEL**, Michel **PAJEAN**, Monique **PERRIER**, Maryse **PRETTE**, Claude **RIOND**.

Excusés et représentés par pouvoir : Pierre **GUIDAT** (pouvoir à Georges **VIGNOUD**),
Christiane **BRUNET** (pouvoir à Gabriel **HENRIQUET**)

Excusés : Nacera **ALLALOU**, Danièle **BRUN**, Jean-Jacques **MAURIS**

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Valérie **BOCQUET-LEGER** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2009

1/ Délégation de service public camping de Carouge : choix du délégataire

Suite à la délibération du 26 février 2009 par laquelle le conseil municipal a pris acte de l'avis de la commission d'attribution des délégations de service public et validé la liste des trois candidats dont l'offre pouvait être étudiée, monsieur le maire indique que la commission s'est à nouveau réunie le 1^{er} avril 2009 pour l'étude des offres.

Au vu de l'avis de la commission, monsieur le maire propose de retenir la S.A.R.L. SE 3C (groupe FLOWER) comme délégataire pour le camping du lac de Carouge. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la S.A.R.L. SE 3C comme délégataire pour une durée de 6 ans.

2/ Tarifs 2009 des services saisonniers

Comme chaque année, monsieur le maire propose de fixer les tarifs relatifs aux activités estivales 2009 pour la base de loisirs.

Il rappelle également les tarifs d'entrée à la piscine municipale entérinés lors du conseil municipal du 26 mars 2009.

Monsieur le maire propose de maintenir les tarifs qui étaient en vigueur en 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (madame BOCQUET-LEGER), décide de maintenir la tarification en vigueur pour les activités estivales de l'année 2009 sur la base de loisirs du lac de Carouge.

3/ Dates d'ouverture des sites à vocation estivale et touristique

Comme chaque année, monsieur le maire propose d'arrêter les dates d'ouverture des sites à vocation estivale et touristique.

Monsieur le maire suggère les dates suivantes :

- piscine municipale : du 27 juin au 30 août 2009 avec une ouverture anticipée le 8 juin 2009 pour les établissements scolaires.
horaires d'ouverture : 11h-19h.
- base de loisirs :
 - horodateurs : du 13 juin au 13 septembre 2009
 - baignade : du 27 juin au 27 août 2009.
horaires de surveillance de la baignade : 13h-19h
- accueil touristique : du 15 juin au 29 août 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces dates d'ouverture.

4/ Personnel communal

- poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet :

Monsieur le maire rappelle le prochain démarrage du traitement des passeports biométriques au niveau du secrétariat de mairie et propose la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de ce poste à compter du 1^{er} juin 2009 ainsi que la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet.

- création de postes saisonniers été 2009 :

Monsieur le maire propose comme chaque année de créer l'ensemble des postes saisonniers pour la saison estivale 2009.

Ces postes sont prioritairement affectés à la piscine municipale, la base de loisirs du lac de Carouge ainsi qu'aux services techniques municipaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de :

- 3 postes d'agent de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) du 27 juin au 30 août 2009.
- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour les services techniques et la base de loisirs du 26 juin au 31 août 2009.
- 3 postes de surveillants de baignade à temps complet du 27 juin au 30 août 2009 pour la piscine municipale (2 postes de BEESAN + 1 poste de BNSSA).
- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe du 27 juin au 30 août à temps complet également affectés à la piscine municipale.

- poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique de 3h45 hebdomadaires et de supprimer parallèlement un poste de 1h10 hebdomadaire.

Ce poste concerne l'école de musique.

- convention de mise à disposition avec le Centre de gestion de la Savoie :

Monsieur le maire propose un projet de convention de mise à disposition avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie afin de pourvoir la vacance de poste au service urbanisme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer cette convention de mise à disposition.

5/ Urbanisme

Monsieur le maire donne la parole à monsieur GOUVERNEUR, adjoint chargé de l'urbanisme.

Monsieur GOUVERNEUR indique que le service des Domaines a communiqué son estimation (80 € le m²) dans le cadre du projet d'acquisition des parcelles E 1628 et E 1630 situées à côté du gymnase au lieu-dit « les Frontailles » et actuellement situées en emplacement réservé au P.L.U. (zone UB).

Le conseil municipal, par 19 voix pour et 1 voix contre, décide de ne pas procéder à l'achat de ces parcelles au vu de l'estimation du service des Domaines et entérine la levée de cet emplacement réservé.

Monsieur RIOND indique les raisons de son vote négatif : il s'agit d'un emplacement stratégique situé à proximité de plusieurs équipements publics et dans ce cadre, la commune a la possibilité de saisir l'E.P.F.L. pour lui permettre de maîtriser le foncier et de préserver l'avenir.

6/ Calibrage de la RD 101 : cession d'emprises du Conseil général de la Savoie

Monsieur le maire donne la parole à monsieur PAJEAN.

Monsieur PAJEAN informe l'assemblée délibérante que le service des routes du Conseil général de la Savoie envisage la réalisation de travaux de calibrage de la chaussée sur la RD 101 (route d'accès au château de Miolans) avec création d'accotements.

L'indemnisation proposée pour ces acquisitions d'emprises a été estimée par le service des Domaines et s'élève à 62,70 € pour 165 m².

Monsieur PAJEAN précise que les parcelles concernées appartiennent à l'Association foncière de remembrement qui devra se prononcer sur ces cessions d'emprises.

7/ Installation classée : G.A.E.C. du Villaret

Monsieur le maire donne à nouveau la parole à monsieur PAJEAN, conseiller municipal en charge de l'agriculture.

Monsieur PAJEAN indique qu'une enquête publique, au titre des installations classées, se déroule du 10 avril au 15 mai 2009 inclus sur une demande présentée par le G.A.E.C. du Villaret (commune de Coise Saint-Jean Pied Gauthier) concernant l'extension de l'exploitation d'élevage mixte (vaches laitières et vaches allaitantes).

Monsieur PAJEAN présente le dossier réglementaire élaboré au titre des installations classées et précise que le G.A.E.C. exploite des terrains sur la commune de Saint-Pierre d'Albigny compris dans le plan d'épandage au hameau des Garniers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet d'installation classée soumise à autorisation.

8/ Mise à disposition du caveau des Augustins pour la saison estivale

Monsieur le maire donne la parole à monsieur DELESCLUSE, responsable de la commission « Animation ».

Dans le cadre de l'animation estivale, la commission « Animation » propose que le caveau des Augustins soit mis à disposition gratuitement pour les artistes et conférenciers durant les mois d'été.

Monsieur DELESCLUSE propose qu'une commission spécifique d'attribution soit mise en place et indique qu'il faudra procéder à la modification du règlement du caveau. Une convention sera également conclue avec chaque utilisateur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la mise à disposition gratuite du caveau pendant la saison estivale et autorise monsieur le maire à effectuer l'ensemble des formalités administratives.

9/ Projet chantier jeunes

Comme chaque année durant la période estivale, l'Association Cantonale d'Animation (A.C.A.) organise, en partenariat avec la commune un chantier de jeunes.

Monsieur le maire précise que le projet est programmé les 7 et 8 juillet 2009. Il consistera au nettoyage de la base de loisirs du lac de Carouge et se déroulera après le feu d'artifice qui aura lieu le 4 juillet 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'A.C.A. pour la réalisation de ce projet.

10/ Questions diverses

10.1 Cérémonie du 8 mai

En réponse à une demande de monsieur HENRIQUET, monsieur le maire précise que le vin d'honneur du 8 mai se déroulera sur la place de l'Europe ou au caveau des Augustins en cas de mauvais temps.

10.2 Ecole maternelle

Suite à la lettre officielle de madame l'Inspectrice d'Académie confirmant la fermeture d'une classe de l'école maternelle publique, monsieur ALESSANDRINI souhaite que le conseil municipal prenne une motion contre cette décision. Il indique son désaccord à titre personnel.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 8 abstentions décide de prendre une motion.

Monsieur le maire indique qu'un projet de motion sera élaboré puis soumis au conseil municipal.

10.3 Travaux des commissions

Monsieur ALESSANDRINI souhaiterait une information régulière sur les travaux effectués au sein des différentes commissions.

10.4 Réflexion sur les jardins partagés

En réponse à une demande de monsieur ALESSANDRINI, monsieur PAJEAN indique que le devis de construction d'un chemin d'accès pour la desserte des parcelles s'élève à 20 000 € T.T.C. et s'avère trop onéreux pour concrétiser le projet des jardins partagés.

10.5 Plateau multisports

Suite à une question de monsieur ALESSANDRINI, il est rappelé que le conseil général n'a toujours pas proposé de convention à la C.C.C.S. pour l'entretien du plateau multisports situé à proximité du collège « les Frontailles ».

La séance est levée à 22h10